

Compte-rendu du Débat d'orientation scolaire – 14/10/2021

Elus présents :

Pour la commune de Pommerieux : Raphaël ELIN (Maire), Nathalie GOEDERT (Adjointe), Fabrice DIEUDONNE (Adjoint), David LAUDIEN (Adjoint), Hervé COTTE (Conseiller), Carinne JACQUINET (Conseillère), Alain DODIN (Conseiller), Mylène SAEZ (Conseillère), Marie CUNY-TORRES (Conseillère), Pascaline VOLF (Conseillère), Gaëlle GILLES (Conseillère)

Pour la commune de Sillegny : Jean-Marc GRUNFELDER (Maire), Aurélie CAPUOZZO (Adjointe), Jean-Paul DESTREMONT (Adjoint) Laurent GIANESELO (Adjoint), Daniel WOIRHAYE (Conseiller), Jean-Paul KLEIN (Conseiller), Margaux PERETTA (Conseillère), Géraldine THOUVENOT (Conseillère)

20h03 : début de la séance (séance publique)

1. Présentation du contexte de la réunion par J-Marc. GRUNFELDER

Monsieur GRUNFELDER expose l'objectif de la réunion : répondre aux interrogations des parents par rapport à ce que sera l'école de demain au sein des 2 communes.

Juridiquement, la gestion de la compétence scolaire revient au SIVOM, mais les communes restent décisionnaires par la dépendance financière du Syndicat (budget de fonctionnement). Les communes ont donc le pouvoir de donner des souhaits sur les projets de devenir des écoles.

La responsabilité des conditions de scolarité étant partagée entre les communes, bien que chaque conseil municipal soit souverain, il est pertinent de vouloir travailler ensemble. Ensemble, c'est mieux.

Monsieur GRUNFELDER rappelle l'équilibre de la répartition entre les écoles avec 4 niveaux sur chaque site.

3 grands thèmes seront à aborder :

- Les projets à venir et connus
- Les besoins
- L'organisation des écoles et ses conséquences pour nos élèves et leurs parents

2. Prise de parole de Monsieur Raphaël ELIN : les projets à venir et connus

Les motivations actuelles du conseil municipal de Pommerieux pour réviser les conditions d'accueil des enfants sont le constat de la vétusté de l'école de Pommerieux, et le souhait, pour l'avenir, d'optimiser le bien-être des enfants scolarisés

La première question qui se pose est celle du choix de la rénovation du bâti existant ou de la construction d'un nouveau bâtiment.

Au regard de l'état du patrimoine bâti de la commune de Pommerieux, le conseil municipal émet un besoin d'une nouvelle mairie, de services techniques, d'une salle polyvalente, d'une école primaire, d'une micro-crèche (voir d'un périscolaire)

La commune a fait faire une étude de faisabilité au niveau du cimetière de Pommerieux en face de l'ancienne ferme qui a été démolie en vue d'un projet de construction d'un pôle d'équipements publics. Monsieur ELIN précise l'intérêt centralisé de la localisation.

Le PLU (grenellisé) sur Pommerieux devra être modifié au regard de ce projet de développement des bâtiments publics de la commune.

La mairie de Pommerieux précise qu'elle a fait travailler MATEC sur le projet, fin 2020, mais suite à l'envoi en préfecture, une demande complémentaire a été faite par celle-ci : travail sur le projet, sur le besoin et sur le développement durable.

Au regard des projets portés par la commune pour Pommerieux, l'école devrait être greffée à ce projet de rassemblement des bâtiments publics.

Le projet pourrait être complété d'un city stade et d'un boulodrome.

Avant de lancer des grands projets, il faut des fonds, pour les écoles, les chiffres de participation, à la volée sont estimés à 1,5 Millions d'euros. Les estimations actuelles de la mairie de Pommerieux prévoient un reste à charge pour les 2 communes à hauteur de 420 000 €.

Monsieur ELIN demande le nombre de nouveau foyers fiscaux à Sillegny.

Monsieur GRUNFELDER, donne les chiffres à la louche : 2012 : 12 maisons/ 2016 :17 maisons / 2020 : 40 maisons

Monsieur ELIN précise que pour acheter le terrain, face au cimetière, il faut passer par une expropriation. Le coût du terrain est estimé à 83 000€ selon l'expertise.

Un des objectifs de la commune est de rentrer de l'argent. Il s'agira donc de rechercher des subventions auprès du département, de la région, des communes, mais également de fonds privés.

Monsieur ELIN précise que la commune de Pommerieux a établi 2 lotissements (530 000€ +430 000€)

Il annonce que les écoles des villages ont presque atteint leur capacité d'accueil maximum pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Monsieur GRUNFELDER précise l'état de propriété des établissements. Actuellement, à Pommerieux, le terrain appartient à la commune, le bâti appartient au SIVOM. A Sillegny, le terrain de la cour et le bâti de l'école maternelle appartiennent au SIVOM, le bâti de l'école primaire appartient à la commune.

Se posera alors la question de l'avenir et de la répartition des biens fonciers ?

3. Prise de parole de Monsieur DESTREMONT (Président du SIVOM) : les besoins

Monsieur DESTREMONT affirme avoir bien entendu le projet (le comment) et les solutions proposées par la mairie de Pommerieux, mais souhaite poser la question du pourquoi

Monsieur ELIN indique qu'il s'agit de combler les manquements actuels aux normes d'utilisation du bâtiment scolaire de Pommerieux (accessibilité/ normes incendies) et de faire évoluer les conditions d'accueil et de travail des enfants sur Pommerieux

Monsieur DESTREMONT aborde la question de l'évolution des effectifs et du nombre de classes nécessaires sans les années à venir.

Les effectifs prévisionnels des 3 prochaines années des enfants à rentrer en maternelle seront compris entre 15 et 23 enfants. Il conviendra donc de recenser rapidement les projets d'inscriptions scolaires auprès des parents d'enfants actuellement âgés de moins de 3 ans des deux communes pour préciser l'évolution des effectifs.

Dans le cas d'une estimation haute, Le seuil d'ouverture d'une 3^{ème} classe de maternelle dans 2 à 3 ans.

Toutefois, après la vague prévue à trois ans, il semble que l'effet lotissement soit en partie absorbée.

Il convient donc d'envisager les différents scénarios de réponse au besoin de mise en conformité face aux normes, au besoin de confort et à la croissance des effectifs.

Dans le cas d'une troisième classe de maternelle à Sillegny, la salle de motricité devrait être sacrifiée.

Il pourrait également être envisagé de concentrer le primaire sur Pommerieux.

La question de l'échéance du projet de construction/rénovation s'avère donc prégnante pour répondre au besoin engendré par cette croissance des effectifs.

Monsieur ELIN précise que dans l'esprit du conseil de Pommerieux, faire du vieux avec du vieux, ça reste du vieux..., et que le choix de la commune se tourne vers le neuf.

L'école ne répond plus à ce qu'on attend d'elle (on peut agrandir, par l'avant, par l'arrière, y mettre un préau) mais 2 classes et 2 préaux ne suffisent pas. Pommerieux termine son dernier lotissement et passera ensuite sur un projet de locatifs.

Une autre possibilité consisterait à regrouper les écoles en un seul lieu.

La donnée prioritaire à prendre en compte et celle de la temporalité qui risque de s'imposer à nous.

4. L'organisation des écoles et ses conséquences pour nos élèves et leurs parents

Monsieur DESTREMONT affirme que, quel que soit le projet à concrétiser, il devra voir le jour dans un délai raisonnable (avant l'augmentation des effectifs) pour que les aménagements temporaires restent acceptables et acceptés par les parents d'élèves.

Monsieur ELIN, en réponse, affirme que, dans 3 ans, le projet de construction sur Pommerieux sera concrétisé (avant la fin du mandat), et qu'on peut dire aux habitants qu'à la rentrée 2025, l'école de Pommerieux sera en capacité d'accueillir les enfants.

Monsieur DESTREMONT précise qu'à 3 ans, le SIVOM pourra gérer la temporalité, mais pas au-delà.

Monsieur GRUNFELDER évoque que la mairie de Sillegny est déjà propriétaire d'un terrain constructible, en cas de besoin d'une classe supplémentaire, mais que les délais seraient à 2024.

Monsieur LAUDIEN évoque la question de la classe du CP/CE1 à Sillegny qui n'est pas dans la logique éducative et sépare les enfants d'un même niveau (CE1) pendant 1 année.

Monsieur DESTREMONT évoque pour sa part la problématique du transport scolaire méridien qui ne permettrait plus une prise en charge financière par la région en cas de regroupement du primaire sur Pommerieux.

Le projet d'évolution est donc pour Pommerieux, projet de renouvellement de la structure avec 3 classes et à Sillegny, une salle de motricité. Les 2 projets peuvent être menés simultanément : 1 salle de motricité à Sillegny + 1 école neuve à Pommerieux.

Monsieur DESTREMONT précise qu'avec 2 périscolaires:

- Les petits ne joueront plus avec les grands
- Avec les effets de seuil, les coûts de fonctionnements seront forcément supérieurs (du fait des taux d'encadrement)

Au niveau du temps, la mairie de Pommerieux parle de 3 années. La mairie a pris un architecte qui va analyser le dossier et proposer un dessin.

Monsieur KLEIN évoque la question de l'intérêt du SIVOM dans le cas de deux écoles dissociées. La réforme de 2015 prévoyait la disparition des SIVOM : chaque commune devait gérer son école et facturer à la commune voisine. L'avantage du SIVOM est qu'il est souverain dans ses décisions

Monsieur DIEUDONNE attire l'attention de l'assemblée sur le risque de regroupement scolaire qui pourrait être imposé à terme, du fait des politiques de mutualisation...

En effet, un autre scénario peut être celui d'envisager l'évolution de la compétence scolaire à l'échelle du bassin de vie.

Monsieur GRUNFELDER affirme qu'il n'est pour lui pas question de fermer l'école de Sillegny, qui constitue le cœur du lien social entre les habitants du village.

Le dossier relatif à l'évolution du foncier scolaire constitue un lourd investissement où on endette les communes à long terme.

Le projet de Pommerieux nécessitera une enquête publique avec une modification du PLU avant toute mise en route. Il faut donc agir rapidement. Faire un avant-projet sommaire avec les coûts et les possibilités de financement.

La mairie de Pommerieux présentera prochainement une présentation avec l'architecte.

Les échéances établies sont donc les suivantes : « A 3 ans, on aura une solution ». Cette affirmation permet au SIVOM de se projeter sur les solutions temporaires à mettre en place dans les 3 prochaines années.

Il faut prendre une décision sur les solutions : une sur les écoles de Sillegny et de Pommerieux

Quels seront les besoins dans 3 ans à Pommerieux et à Sillegny : il semble être de 6 classes au total sur le RPI.

Monsieur ELIN propose une visite des écoles de Pournoy-la-Grasse et de Marieulles-Vezon.

5. Conclusion

Plusieurs possibilités devront être débattues et délibérées au sein des conseils municipaux respectifs :

- a. La rénovation et l'extension de l'école de Pommerieux, et la salle de motricité à Sillegny
- b. La construction d'un bâti neuf à Pommerieux (avec ou sans périscolaire) et la salle de motricité de Sillegny
- c. La possibilité de regroupement des écoles primaires sur Pommerieux
- d. Le regroupement scolaire de l'ensemble des niveaux à Pommerieux (sur le terrain en cours d'expropriation) ? à Sillegny (sur le terrain dont la mairie est déjà propriétaire) ?

Séance levée à 21h27

Parole donnée aux présents

Question sur le terrain et l'expropriation : délai de celle-ci ? Monsieur ELIN prévoit 6 mois.

Madame GAYRAUD, présidente du périscolaire trouverait dommage que l'école ferme à Sillegny, car elle attire les habitants dans le village (sinon, la population vieillit ou décroît). Elle réaffirme le besoin de données chiffrées à présenter aux services de préfecture et le fait que le dédoublement des périscolaires engendrerait un dédoublement des coûts de fonctionnement.

Question posée à Monsieur le maire de Sillegny par rapport à son point de vue sur le regroupement, même sur Sillegny. Monsieur GRUNFELDER précise qu'il considère le regroupement comme défavorable pour la commune qui perd son école, car elle constitue, selon lui, une composante importante des rapports sociaux entre habitants. Il affirme sa position sur point de vue sur le fait que de ne pas avoir d'école dans une commune n'est pas insurmontable mais toutefois dommageable.